

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DFPE 105** Subventions (2 113 155 euros) prorogations et avenants avec l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 janvier 2017 par l'association ENFANT PRÉSENT et la Ville de Paris ;

Vu la délibération adoptée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ENFANT PRÉSENT (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association ENFANT PRÉSENT ayant son siège social 15/21, rue des Montiboefus (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 9 janvier 2017.

Article 2 : Une subvention de 202 039 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour le multi accueil située 107, rue Marcadet (18°).  
(N° de dossier 2019-07047- N° Tiers SIMPA 45861)

Article 3 : Une subvention de 165 116 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche collective située 70, rue Panoyaux (20°).  
(N° de dossier 2019-07049- N° Tiers SIMPA 45861)

Article 4 : Une subvention de 526 996 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 1/7, rue Pierre Gourdault (13°).  
(N° de dossier 2019-07051 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 5 : Une subvention de 669 715 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 107, rue Marcadet (18°).  
(N° de dossier 2019-07048 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 6 : Une subvention de 549 289 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 70, rue Panoyaux (20°).  
(N° de dossier 2019-07050 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 7 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**